

ENM

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

L'esprit des lois s'épanouit à l'ENM

ACTIVITÉS INTERNATIONALES



L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE À L'ENM

1958 ●



Création du centre national d'études judiciaires (CNEJ) - L'article 14 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant sur la réforme de la justice permet au CNEJ de contribuer à la formation des magistrats d'État étranger

1960 ●



Ouverture des locaux du CNEJ à Bordeaux - Accueil des auditeurs de justice étrangers

1961 ●



Premiers élèves magistrats étrangers diplômés du CNEJ

1970 ●



Le CNEJ devient École nationale de la magistrature (ENM)

1976 ●



Développement de la section internationale par le décret 76-310

1981 ●



Installation d'une antenne à Paris sur l'île de la Cité

1998 ●



Participation de l'ENM à l'Agence de coopération juridique (ACOJURIS, devenu Groupement d'intérêt général - Justice coopération internationale)

2000 ●



Création du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) dont l'ENM est membre fondateur

2010 ●



Création du Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ) dont l'ENM est membre fondateur

2011 ●



5^e conférence de l'Organisation internationale de la formation judiciaire (IOJT) à l'ENM, à Bordeaux

2017 ●



Adoption de la déclaration mondiale des principes de la formation judiciaire qui fait bénéficier la formation des juges et des procureurs de standards internationaux pour renforcer son concours à l'État de droit

2017 ●



Adoption de la déclaration de Paris sur l'efficacité de la justice internationale qui formalise des recommandations en matière de prévisibilité, de célérité et de gouvernance, applicables quel que soit le système juridique de référence

2020 ●



Signature de la convention avec Expertise France, agence publique française de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique (intégration de JCI à Expertise France)



Forte de 60 ans d'expertise en formation judiciaire, l'École nationale de la magistrature a toujours œuvré au renforcement de l'État de droit et à l'affirmation des valeurs fondamentales qui soutiennent notre système judiciaire. En inscrivant son action dans un cadre européen et international, elle a nourri sa pratique pédagogique des échanges constants avec ses homologues étrangers.

Dotée depuis 2018 d'une stratégie internationale adoptée par son conseil d'administration, en lien avec les stratégies développées par le ministère de la Justice et celui de l'Europe et des affaires étrangères, les actions de coopération ainsi développées prennent plusieurs formes : l'appui aux instituts de formation, la formation des magistrats étrangers et la formation internationale des magistrats français.

Sur la scène internationale, notre école a su jouer un rôle majeur auprès des instituts de formation judiciaire, en s'inspirant de sa propre histoire au sein du paysage institutionnel français. En offrant une expertise et un enseignement de qualité à tous les magistrats étrangers et professionnels de justice qu'elle a pu former, et pour lesquels elle crée aujourd'hui un réseau de partage des savoirs, le réseau des magistrats étrangers formés à l'ENM dénommé Eunomie, l'École souhaite réaffirmer son rôle et son ambition dans la coopération internationale judiciaire et dans l'émergence d'une culture d'appartenance à une communauté judiciaire internationale.

Aujourd'hui, à travers cette plaquette ciblée sur l'activité internationale de l'école, c'est encore avec vous, magistrats étrangers, institutions et acteurs du monde judiciaire, bailleurs et organismes de coopération technique, que je souhaite renforcer ce lien riche et précieux qui nous rassemble à travers le partage de nos savoir-faire pédagogiques et techniques.

En vous offrant dans ce document les clés de lecture de son activité internationale, l'ENM, à travers son département international, est à votre disposition et à votre écoute pour structurer, accompagner et diversifier tous les projets de coopération et de formation que nous construisons ensemble !

Nathalie RORET
Directrice de l'École nationale de la magistrature

LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL DE L'ENM

LA FORMATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES MAGISTRATS FRANÇAIS

L'offre de formation de l'ENM s'inscrit dans un contexte de mondialisation qui pose pour cadre naturel de référence « l'espace judiciaire européen ». Aussi, stages à l'étranger et programmes d'échanges européens permettent-ils aux magistrats et aux élèves magistrats français de partager avec leurs homologues des valeurs et une culture judiciaire communes, d'échanger leurs expériences et de confronter les perspectives d'évolution dans des domaines d'intérêt commun.

Formation initiale

Les auditeurs de justice français ont la possibilité d'effectuer **un stage de 3 semaines** à l'étranger, au sein d'une juridiction étrangère, dans une juridiction internationale, un organisme de coopération judiciaire internationale, une institution internationale, une ambassade ou auprès d'un magistrat de liaison.



Formation continue

L'ENM propose à une vingtaine de magistrats français de réaliser **un stage de 15 jours** dans un pays extérieur à l'Union européenne : Brésil, Cambodge, Canada, Chine, États-Unis, Gabon, Israël, Japon, Liban, Russie...



Deux dispositifs d'échanges

Le Programme d'Échanges des Autorités Judiciaires (PEAJ) permet aux magistrats en exercice dans le cadre de la formation continue, d'effectuer des stages courts ou longs dans les juridictions et instituts de formation judiciaire d'un autre État membre de l'Union européenne et des visites d'études au sein d'organes européens.

Le programme d'échanges « ALAKOS » est dédié aux élèves magistrats en formation initiale.

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES MAGISTRATS ET FUTURS MAGISTRATS ÉTRANGERS

Les actions de formation élaborées par l'ENM, et ouvertes aux magistrats étrangers, visent à faciliter **le partage des pratiques professionnelles** nécessaire à l'émergence d'une culture judiciaire commune entre magistrats.

La découverte d'un système judiciaire étranger et les échanges entre praticiens enrichissent également la réflexion des participants sur leur propre système judiciaire.

Pour assurer la formation initiale et continue des magistrats et futurs magistrats étrangers, l'ENM déploie plusieurs dispositifs :



Des sessions et cycles de formations sur un catalogue dédié aux publics étrangers



Une formation continue en immersion aux côtés des magistrats français pour les magistrats étrangers francophones



Des séminaires européens organisés à la demande des partenaires étrangers ou dans le cadre de projets cofinancés par la Commission européenne



Des formations à la demande (« ad hoc ») des pays ayant des besoins spécifiques

10 MOIS



Une formation initiale de 10 mois pour juges ou procureurs étrangers

Chiffres 2021

2673 magistrats étrangers formés par l'ENM (1711 en 2020)

258 actions de formation organisées par le département international (141 en 2020)

159 magistrats étrangers ayant effectués un stage en France (142 en 2020)

I LA COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

L'École participe à la **construction du système de formation judiciaire** des pays qui en font la demande, suite à une crise majeure ou dans le cadre de réformes structurelles. Elle apporte également son assistance technique et opérationnelle aux instituts de formation judiciaire engagés dans une démarche de professionnalisation. En développant et en professionnalisant la formation judiciaire des pays partenaires, l'École nationale de la magistrature **concourt à renforcer l'État de droit dans le monde**.

Cela se traduit par :

- **La contribution à la création d'un espace judiciaire européen**
- **L'expertise pédagogique et administrative** pour renforcer les systèmes judiciaires étrangers



Audit : état des lieux et analyse des besoins



Recommandation et mise en œuvre des processus d'évaluation des candidats et de recrutement des formateurs



Conception ou adaptation des projets pédagogiques au regard des aspects techniques, matériels, économiques, financiers et humains



Mise en œuvre des projets : formation des formateurs, déploiement des technologies de l'information et de la communication, techniques d'animation pédagogique



Évaluation du dispositif pédagogique, à toutes les phases de son processus

Pour mener à bien ces missions, l'équipe du DI est accompagnée de **dizaines d'experts**.

Chiffres 2021

30 missions thématiques (36 en 2020)

12 missions d'assistance technique (pédagogie/institutionnel) (11 en 2020)

258 activités mises en œuvres pour une collaboration avec 75 pays

- **L'accueil de délégations étrangères en visites d'études**

Délégation du Brésil, décembre 2021



Chiffre 2021

6 délégations reçues
(4 en 2020)

EUNOMIE, UN RÉSEAU PROFESSIONNEL POUR LES MAGISTRATS ÉTRANGERS FORMÉS À L'ENM

Par la création de **ce réseau innovant** en 2021, l'ENM souhaite permettre aux magistrats étrangers formés à l'ENM de garder un lien privilégié entre eux et avec l'École, ainsi que promouvoir la notion d'appartenance à un corps de métier et à une communauté internationale de la magistrature.



EUNOMIE a ainsi pour objectifs de :

- **Soutenir la création** d'associations nationales ;
- **Permettre des échanges** sur les pratiques et expériences judiciaires ;
- **Diffuser les valeurs éthiques et déontologiques** et promouvoir une culture judiciaire commune.

La plateforme EUNOMIE permet à tout magistrat étranger ayant bénéficié d'une formation initiale ou continue à l'ENM de se **tenir informé des actualités internationales** de l'ENM et de faire une demande d'inscription gratuite.

Les membres ont accès notamment à :

- **Un annuaire**, dans lequel figurent tous les membres du réseau ;
- **Des forums de discussions** nationaux et internationaux ;
- **Des forums d'entraide pour les auditeurs de justice** arrivant en France, ou les auditeurs magistrats allant à l'étranger ;
- **Des fascicules** de formation et des e-learning.

Chiffre 2021

448 magistrats étrangers formés à l'ENM en 2021 à l'ENM (**157** en 2020)



L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE EN BREF

POINTS CLÉS

Unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire français : **juges et procureurs**. Établissement public administratif national (EPA) sous la tutelle du ministère de la Justice. Un statut qui lui donne une autonomie dans ses moyens d'action administratifs, pédagogiques et financiers.



240 personnes travaillent à l'ENM (17 au département international), dont plus de 70 magistrats (4 au DI).



Son budget annuel est de **34 millions d'euros**.

DEUX SITES, DEUX DIRECTIONS ADJOINTES



À Bordeaux, une direction adjointe en charge du recrutement et de la formation initiale des élèves magistrats et de la recherche.

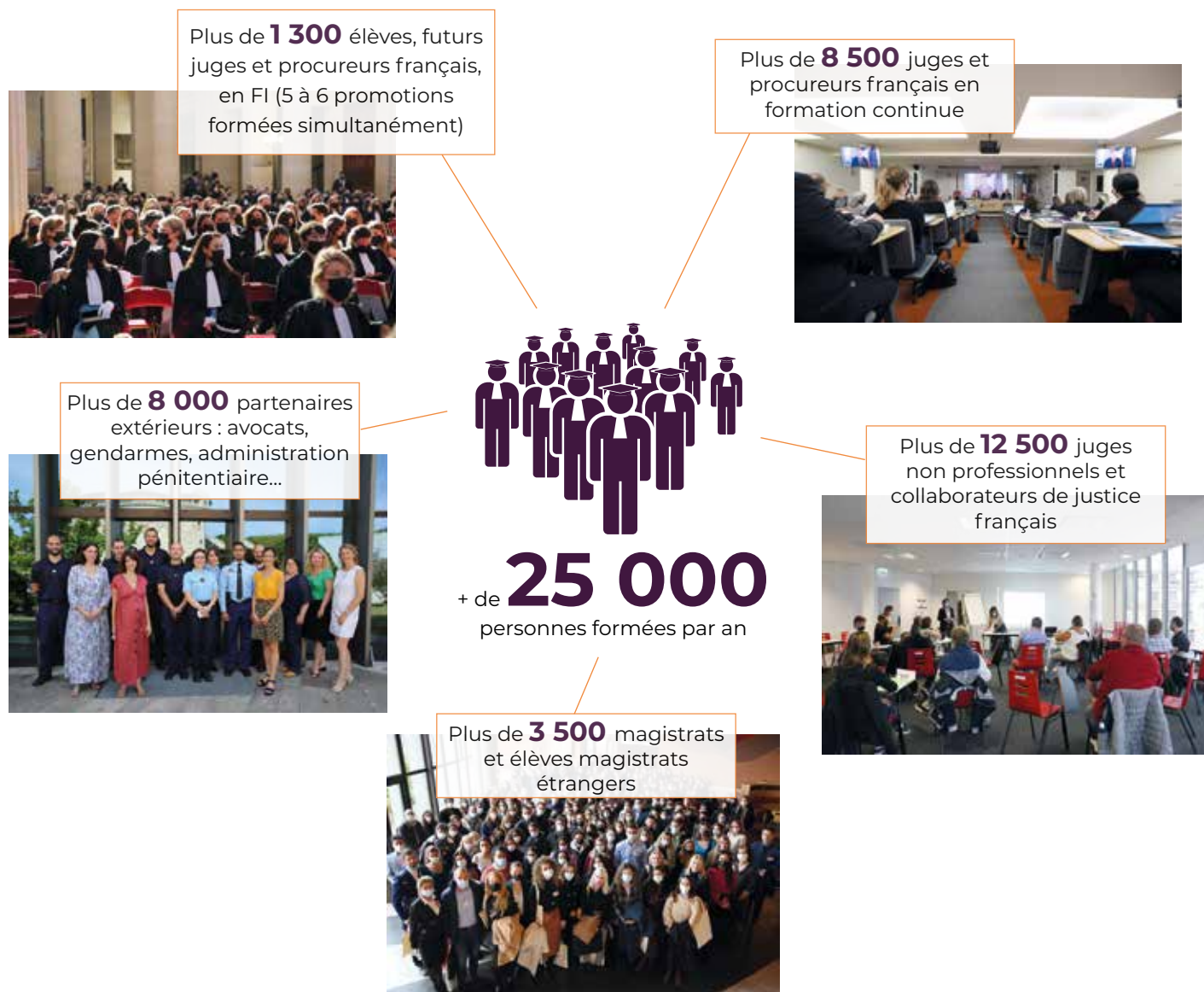


À Paris, une direction adjointe en charge de la formation continue des magistrats, de l'international et des formations professionnelles spécialisées.

LES MISSIONS PRINCIPALES DE L'ENM

- **L'organisation des concours** d'accès et des concours complémentaires pour recruter les futurs magistrats ;
- **La formation initiale** des auditeurs de justice, futurs magistrats français ;
- **La formation continue** des magistrats français en fonction ;
- **La formation des magistrats d'États étrangers** liés à la France par des accords de coopération ;
- **La formation de juges non professionnels et autres publics** : des juges consulaires, des magistrats exerçant à titre temporaire, des conseillers prud'hommes, des assesseurs des pôles sociaux et des collaborateurs de justice (conciliateurs, délégués du procureur de la République, experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme).

LES PUBLICS FORMÉS PAR L'ENM



NOTRE APPROCHE DE LA FORMATION JUDICIAIRE

Les élèves magistrats de l'ENM sont recrutés chaque année par concours ou sur dossier et suivent **une formation initiale de 31 mois**. Devenus magistrats professionnels, ils sont soumis à une obligation de **formation continue annuelle de 5 jours**.

VALEURS ET PRINCIPES

L'ENM a été à l'origine du groupe de travail qui a élaboré la **Déclaration des principes mondiaux de la formation judiciaire** adoptée à l'unanimité en 2017 par les membres de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT). Elle s'attache à faire vivre ces principes, qui affirment notamment le caractère essentiel de la formation judiciaire obligatoire et son lien direct avec l'indépendance de la justice et le progrès vers l'État de droit.

L'ENM mène par ailleurs une réflexion constante sur son fonctionnement et ses méthodes pédagogiques. La formation à l'ENM s'inscrit dans des valeurs :

Pédagogiques

INNOVATION *Ouverture*
PURISCIPLINARITÉ **EXCELLENCE**
Interprofessionnalité

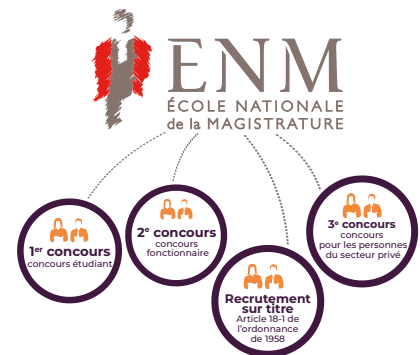
Déontologiques

IMPARTIALITÉ **RESPONSABILITÉ**
Intégrité **INDÉPENDANCE**
COLLÉGIALITÉ

UN RECRUTEMENT PAR CONCOURS OU SUR DOSSIER

L'entrée dans la magistrature est subordonnée à la **réussite d'un concours ou à une procédure d'admission sur titre**. La multiplicité des voies d'accès à l'ENM permet de recruter des candidats aux parcours variés, qu'ils soient scolaires ou professionnels. Cette diversité des profils garantit une égalité d'accès à la charge de la magistrature ainsi qu'une représentation plus juste de la société française.

Le niveau des connaissances judiciaires et des compétences des candidats est contrôlé pour évaluer leur légitimité à intégrer une formation pratique aux fonctions de la magistrature. Dès leur recrutement, les élèves-magistrats, appelés « auditeurs de justice », entrent dans le corps judiciaire en prêtant serment.



UNE FORMATION OBLIGATOIRE COMMUNE AUX JUGES ET PROCUREURS

La formation initiale



Elle représente **31 mois d'études**, dont une phase généraliste de 24 mois qui forme les élèves magistrats à toutes les fonctions accessibles à la sortie de l'École.

Pendant cette période, ils alternent études théoriques et stages pratiques. Les 6 derniers mois de la formation sont une préparation à la première fonction choisie par les nouveaux magistrats en fonction de leur classement à l'issue de l'examen final.

La formation continue

Elle est obligatoire pour les **9100 magistrats en exercice**, tous les ans et lors des changements de fonction au cours de leur carrière. Gage de légitimité professionnelle, la formation continue permet aux magistrats de suivre l'évolution des pratiques judiciaires et d'actualiser leurs connaissances de la société, des lois et des politiques publiques.

Les magistrats choisissent en fonction de leurs besoins parmi les **quelque 600 sessions, colloques, conférences et stages proposés chaque année** dans le catalogue annuel de l'ENM. L'offre de formation continue est animée par plus de **2600 intervenants par an**, magistrats et professionnels issus de tous les secteurs, tant publics que privés. Les formations sont actualisées au fil des évolutions législatives et de jurisprudence et au regard des préoccupations sociétales dominantes.

UN SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES ET DE SAVOIR-ÊTRE

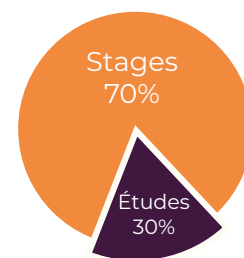
La pédagogie mise en œuvre à l'ENM privilégie les savoirs communs à toutes les fonctions du métier de magistrat. Cette approche permet d'apprendre à être magistrat avant d'être juge des enfants ou substitut du procureur, à travers un enseignement pluriel. Elle s'appuie sur un référentiel de **13 compétences fondamentales**, évaluées lors des concours et développées au cours de la formation initiale :

1. Identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques ;
2. Analyser et synthétiser une situation ou un dossier ;
3. Identifier, respecter et garantir un cadre procédural ;
4. S'adapter ;
5. Adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances ;
6. Savoir gérer la relation, l'écoute et l'échange ;
7. Préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ;
8. Susciter un accord et concilier ;
9. Prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable ;
10. Motiver, formaliser et expliquer une décision ;
11. Prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ;
12. Travailler en équipe ;
13. Organiser, gérer et innover.

| UNE ÉCOLE D'APPLICATION

La période d'étude s'appuie prioritairement sur des études de cas réels. **70 % des 31 mois** de formation sont consacrés à des **stages pratiques**, dont la grande majorité est réalisée en juridiction.

Les techniques professionnelles sont au cœur des enseignements en formation initiale. Les élèves magistrats apprennent à mener un entretien judiciaire, à conduire une audience, à écrire un jugement, à commander et lire une expertise, à qualifier des faits ou encore à conduire une enquête.



Les 8 pôles d'enseignement à l'ENM

2 pôles cœur de métier

- Processus de décision et de formalisation de la justice civile
- Processus de décision et de formalisation de la justice pénale

1 pôle socle savoir-être

- Humanités judiciaires

5 pôles transversaux

- Communication judiciaire
- Administration de la justice
- Dimension internationale de la justice
- Environnement judiciaire
- Economique, social et environnemental

Un enseignement par les pairs

L'enseignement par les pairs est énoncé par la Déclaration mondiale des principes de la formation judiciaire comme un gage d'indépendance de la justice. Dans cet esprit, les coordonnateurs de formation, des magistrats expérimentés, en détachement à l'ENM, constituent un corps enseignant permanent d'une trentaine de personnes. Ces enseignants permanents s'appuient sur des magistrats exerçant en juridiction et sur d'autres professionnels de la justice et d'autres domaines.

Des formats pédagogiques adaptés

La méthode d'enseignement de l'ENM est fondée sur une combinaison de différents formats pédagogiques complémentaires laissant une large place aux méthodes actives :

- **Des formats présentiels** : la direction d'études permet d'étudier des cas concrets en petits groupes, des conférences, des ateliers, des mises en situation sous la forme de simulations d'audience, de média training ;
- **Des formats distanciels** : des modules d'e-formation, des webinaires, des classes virtuelles en formation continue ;
- **Des formats hybrides** : des modules d'e-formation à étudier en amont ou en aval d'une séquence en présentiel.

VOUS ÊTES : UN BAILLEUR EUROPÉEN OU INTERNATIONAL ?

Dès sa création en 1958, l'ENM a été conçue comme un établissement ouvert sur le monde, favorisant les échanges avec les pays étrangers. Cette ouverture internationale, inscrite au cœur du mandat de l'ENM, a été précisée dans l'article 1er du décret du 4 mai 1972 qui lui donne pour missions : « La formation initiale et continue des magistrats et futurs magistrats d'États étrangers ; la coopération européenne et internationale, notamment par la diffusion des connaissances juridiques et judiciaires et le développement des systèmes judiciaires étrangers. »

Depuis 60 ans, l'ENM perfectionne son offre de services tant en matière de formations thématiques que d'appui aux instituts de formation judiciaire. Elle propose ainsi un suivi sur-mesure pour transmettre son expérience à des pays de tous les continents quel que soit leur système juridique.

LE VIVIER D'EXPERTS DE L'ENM

Un vivier d'experts peut être mobilisé pour l'action internationale de l'ENM. Il s'appuie sur des magistrats en exercice en juridiction, au plus près des problématiques et de l'actualité judiciaire, et sur ceux qui conçoivent et dispensent la formation des magistrats français :

- **Des personnels actuels et anciens de l'ENM**, magistrats enseignants et administratifs.
En effet, l'École possède un corps d'enseignants permanents de 70 magistrats qui assurent une expertise, supervisent l'élaboration de la documentation pédagogique et dispensent les enseignements. Par ailleurs, des personnels administratifs disposent d'une expertise en matière de budget, de ressources humaines, d'informatique, de communication...
- **Un corps d'enseignants associés**, composé d'une cinquantaine de magistrats ou anciens magistrats et de professionnels, avocats, médecins, enseignants, chercheurs, qui dispensent des enseignements réguliers tout en conservant leur activité.
- **Plus de 750 intervenants** qui, chaque année, apportent leur expertise en droit, histoire, sociologie, psychologie, psychiatrie, médecine légale ou encore criminologie.

DES EXPERTISES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de coopérations bilatérales ou multilatérales, le département international de l'ENM fait bénéficier ses partenaires de **ses expertises multiples** d'ordre pédagogique, judiciaire, juridique et administratif.

- **Ingénierie pédagogique** : conception de programmes et séquençage de formation initiale et continue ; formation des formateurs permanents ou réguliers ;
- **Pratiques professionnelles** relevant par exemple des fonctions du procureur, de la justice civile et commerciale, de la médiation et de la conciliation ;
- **E-formation** ;
- **Problématiques internationales** : criminalité organisée, trafic de stupéfiants, cybercriminalité, terrorisme, droits de l'homme, corruption, etc. ;
- **Recherche** en matière de pratiques professionnelles judiciaires et de connaissances juridiques et techniques.

Dans le cadre spécifique des projets d'appui aux instituts de formation judiciaire, l'ENM peut également mobiliser ses experts en gouvernance interne et externe ainsi qu'en ingénierie administrative.

ASSURER LA CONDUITE DE PROJETS PLURIANNUELS

Depuis 1976, l'ENM s'investit dans **la création ou le renforcement d'instituts de formation judiciaire étrangers**, en les accompagnant dans le cadre de projets pluriannuels, portés directement ou par l'intermédiaire de l'opérateur Justice coopération internationale (JCI), aujourd'hui intégré à Expertise France (EF), l'agence de coopération technique internationale et principal opérateur public français.

Chaque projet est pris en charge par un binôme du département international de l'ENM qui conçoit le projet et assure son déploiement, en partenariat avec les bailleurs et les institutions concernées.

Ce binôme est composé de :



1 magistrat chargé de mission qui apporte son expertise judiciaire.



1 chargé de coopération internationale expérimenté dans la gestion de projets d'assistance technique sur financements externes, adaptés au secteur spécifique de la formation judiciaire. Il coordonne les dimensions de montage financier, de gestion budgétaire, ainsi que le planning et l'équipe du projet.

LES GRANDES PHASES D'UN PROJET



Conduite de projets

Partenariat avec des agences interministérielles (Agence française de développement, Agence française anticorruption, CIVIPOL, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Institut des Hautes Études sur la justice), européennes (Eurojust, Europol) et autres...

LE CADRE DES INTERVENTIONS

L'ENM peut aussi bien assurer **la conduite de projets en autonomie** qu'aux côtés de partenaires :

- Elle se positionne **seule ou en consortium** avec des opérateurs ou d'autres écoles de formation ;
- Chaque projet est soit **bilatéral** et mis en place en lien avec les ambassades, soit **multilatéral** et résultant de la réponse de l'ENM à un appel d'offres de bailleurs et en partenariat avec d'autres organismes de formation. Chacune de ces configurations a ses propres implications de **montage administratif et financier** ;
- Le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) de l'ENM lui permet de mener des activités sur financements extérieurs en parfaite autonomie.

Réseau des instituts de formation

La coopération entre instituts de formation judiciaire favorise l'innovation pédagogique à travers l'échange de bonnes pratiques. L'ENM est convaincue que seule la mise en partage des savoirs et pratiques professionnelles permet de garantir l'efficacité d'un système judiciaire. Ainsi, elle est impliquée dans plusieurs réseaux de formation :

- **Au niveau national** : le Réseau national des écoles du service public (RESP) et le Réseau des écoles de formation judiciaire ;
- **Aux niveaux européen et international** : le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), le Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ), le Programme européen de formations aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), et enfin l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT).

VOUS ÊTES : UN INSTITUT DE FORMATION JUDICIAIRE OU UN MAGISTRAT?

Le département international conçoit et déploie des projets d'établissement en partenariat avec les bailleurs et les instituts de formation judiciaire bénéficiaires. Les projets d'appui aux instituts de formation judiciaire représentent plus de la moitié de l'activité du département international en 2019. Intervenant le plus souvent dans le cadre ou en marge d'une réforme globale de la justice, ces projets peuvent prendre la forme de la création d'un institut ou du renforcement des capacités d'un institut existant.

Dans le cadre de chaque projet d'appui, l'ENM s'inscrit dans la lignée de la déclaration mondiale des principes de la formation judiciaire adoptée à l'unanimité en 2017 par les pays membres de l'International organization for judicial training (IOJT) dont l'article 1 énonce des standards fondamentaux : « *La formation judiciaire est essentielle pour garantir un haut niveau de compétence et de performance de la justice. Elle joue un rôle fondamental pour garantir l'indépendance de la justice, l'État de droit et la protection des droits de tous* ».

LES GRANDES PHASES D'UN PROJET

La structuration varie selon le financeur et le type de contrat.



UN ACCOMPAGNEMENT CIBLÉ

Les composantes d'un projet comprennent l'ensemble des dimensions d'un établissement. Ces dimensions ne sont pas toutes d'égale importance. On peut distinguer **les composantes « piliers »** nécessaires à la stabilité de la structure telles que le cadre juridique, la gouvernance, le recrutement, les formations initiale et continue et la formation des formateurs, **des composantes secondaires** que sont la recherche et la documentation, l'international, l'e-formation, la communication institutionnelle et les visites d'études.

Composantes « piliers »

- **Le cadre juridique**
- **La gouvernance (interne et externe) :** La gouvernance interne concerne l'organisation interne de l'institut : organigramme, conduite du changement quand cela est nécessaire, ressources humaines, appui au service financier et contrôle de gestion, appui au fonctionnement informatique.
La gouvernance externe est le positionnement de l'institut au sein de son système judiciaire.
- **Le recrutement :** quand cela est nécessaire, l'ENM peut accompagner les instituts dans la définition du mode de sélection des futurs juges et procureurs et l'évaluation de l'aptitude.

- **La pédagogie en formation initiale et continue** : il s'agit d'établir un référentiel de compétences pour chaque profession, puis de construire le séquençage et le programme de la formation associée.
- **La formation de formateurs** : ensuite intervient la formation des formateurs permanents ou réguliers et la co-construction de modules pilotes qui seront testés lors de coaching pédagogiques.

Composantes secondaires

- La **recherche** et la **documentation**
- Les **activités internationales**
- **L'e-formation**
- **La communication institutionnelle** : il s'agit d'accompagner dans la conception d'un plan de communication, la formation des responsables de communication et la mise en œuvre du plan de communication.

L'ENM offre plusieurs types d'expertise aux instituts de formation judiciaire qu'elle accompagne :

- Des **missions d'assistance technique** dans le pays de l'institut de formation judiciaire concerné ;
- Des **visites d'études** en France de la direction de l'institut bénéficiaire ;
- Des **cycles de formation spécifiques** (séminaires, conférences).

Visites d'études

Les visites d'études constituent une étape importante des projets d'appui. Elles sont l'occasion pour les bénéficiaires d'appréhender directement le fonctionnement de l'ENM ou d'une institution partenaire. Elles peuvent être consacrées à une thématique de travail spécifique : conceptions de curricula de formation initiale ou d'une offre de formation continue, e-formation...

I UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

Chaque projet est conduit et géré par un **binôme** qui conçoit le projet et assure sa mise en œuvre, en partenariat avec les bailleurs et les institutions concernées :



1 magistrat, chargé de mission, qui apporte son expertise judiciaire et sa connaissance métier.



1 chargé de coopération internationale expérimenté dans la gestion de projets d'assistance technique sur financements européens notamment, adaptés au secteur spécifique de la formation judiciaire (montage financier, gestion budgétaire, planning, équipe).

Ce binôme compose l'**équipe** qui interviendra auprès de l'institut, en puisant dans le vivier d'experts de l'ENM :



Des **magistrats** détachés enseignant à l'ENM qui assurent une expertise, supervisent l'élaboration de la documentation pédagogique et dispensent les enseignements.



Un **réseau d'enseignants** associés composé d'une cinquantaine de magistrats ou anciens magistrats et de professionnels, avocats, médecins, enseignants, chercheurs, qui dispensent des enseignements réguliers tout en conservant leur activité, ils apportent leur expertise en droit, histoire, sociologie, psychologie, psychiatrie, médecine légale ou encore criminologie.

UNE OFFRE DE FORMATION POUR LES MAGISTRATS ÉTRANGERS

La découverte d'un système judiciaire étranger et les échanges entre praticiens enrichissent la réflexion des participants sur leur propre système judiciaire. À ce titre, l'ENM propose une offre de formations variée aux magistrats étrangers :

Formation continue

- Des **sessions et cycles de formation sur catalogue** conçus pour des magistrats étrangers partageant une problématique commune, à dates et thèmes fixes ;
- Des **séminaires européens** organisés à la demande des pays étrangers ou dans le cadre de projets cofinancés par la Commission européenne ;
- Une **formation continue en immersion** aux côtés de magistrats français et dans laquelle leurs homologues étrangers francophones sont accueillis ;
- Des **sessions sur demande** (dîtes « ad hoc »), pour les pays ayant des besoins spécifiques. Ces sessions peuvent prendre la forme de formations, de séminaires ou de visites d'études. Elles impliquent une analyse des besoins, la réalisation d'un devis sur mesure, puis la mobilisation d'un directeur de session qui élaborera la session avant sa mise en œuvre.



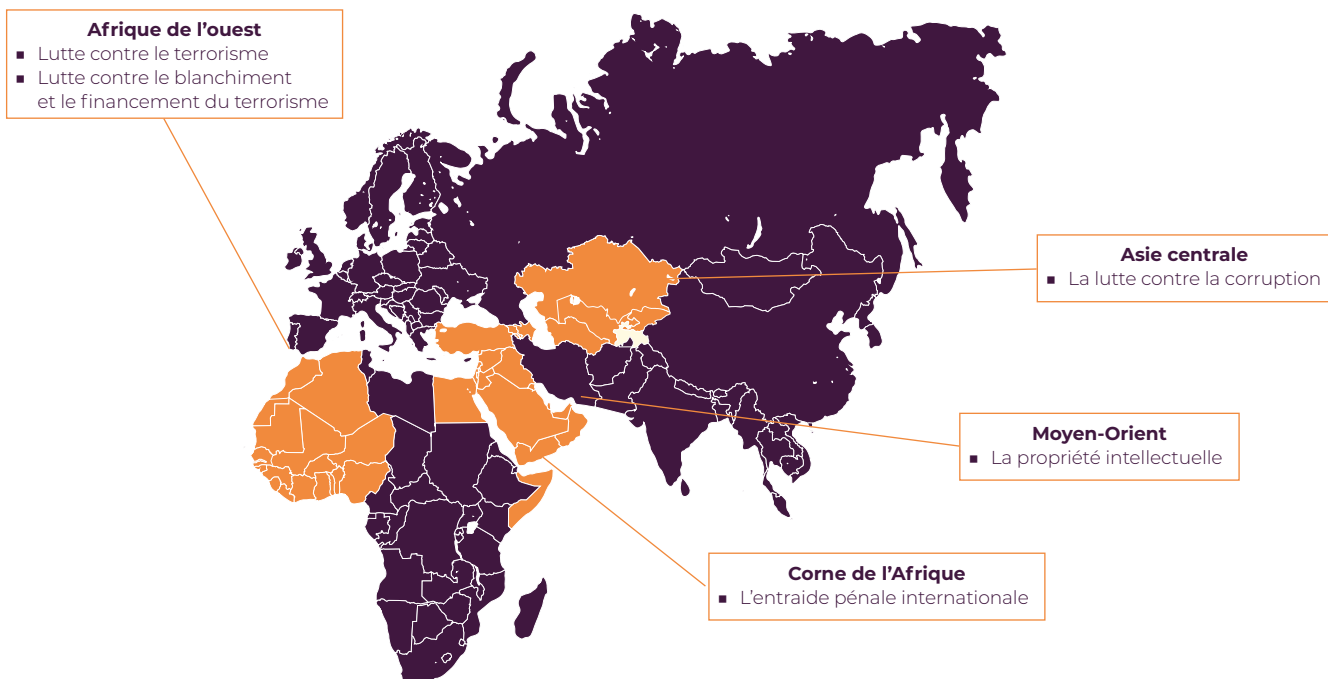
Des formations thématiques

Les formations de l'ENM abordent des thématiques de justice pénale et civile adaptées aux différents systèmes judiciaires, voire à des problématiques régionales spécifiques, ainsi que des thématiques liées à la coopération judiciaire internationale, aux spécificités du métier de magistrat ou à l'organisation judiciaire.

Quelques exemples de formations thématiques :

Les violences faites aux femmes
La propriété intellectuelle LA CYBERCRIMINALITÉ
La formation de formateurs LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME **Le management judiciaire**
La lutte contre le blanchiment LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE
LA MÉTHODOLOGIE DU JUGEMENT CIVIL LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
LE MÉTIER DE PROCUREUR *L'éthique du magistrat*
L'ENTRAIDE PÉNALE INTERNATIONALE **LA COMMUNICATION JUDICIAIRE**
LA SAISIE ET LA CONFISCATION DES AVOIRS CRIMINELS

Quelques exemples de formations adaptées à des problématiques régionales



Formation initiale

L'ENM propose aux élèves juges ou procureurs étrangers de suivre un cycle de **formation initiale** de **10 mois** en France, aux côtés des auditeurs de justice français. Les magistrats étrangers bénéficient de l'ensemble de la période d'étude à l'ENM, à Bordeaux, ainsi que d'une partie des stages en juridiction et auprès des partenaires judiciaires.

Ils sont soumis à l'ensemble des épreuves d'évaluation, excepté l'examen de classement, pour valider leur formation. L'accès à ce cycle s'effectue sur sélection : il est subordonné à un examen préalable qui teste le niveau juridique et la maîtrise du français des candidats pour accéder à la formation.





Département international : enm-info-di@justice.fr
8 rue Chanoinesse 75004 Paris - France
T. +33 (0)1 44 41 88 20

enm.justice.fr    